





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'énergie  
et du climat*

Paris, le

**08 JAN 2009**

*Direction de l'Énergie*

*Sous-direction du système électrique  
et des énergies renouvelables*

*Bureau 3B : énergies renouvelables*

**Réf. : CCY/A/08039715/MMG/1982**

Monsieur,

Par votre courriel du 3 octobre 2008, vous avez souhaité attirer l'attention de Monsieur le Président de la République sur votre proposition de création d'un centre de démonstration aux énergies renouvelables « un concept novateur aux portes de Honfleur ».

L'intérêt que vous montrez pour les nouvelles technologies de l'énergies et le développement régional, rejoint les préoccupations du Gouvernement.

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'Etat a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle, les pôles de compétitivité, qui mobilise les facteurs clefs de la compétitivité, au premier rang desquels figure la capacité d'innovation.

Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).